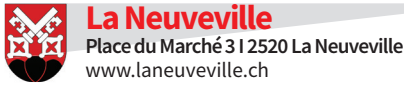


Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Avis de construction

Requérants : Eglise catholique romaine, rue des Mornets 19, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : BV Toiture Sàrl, place de la Gare 2b, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1514, rue des Mornets 19, 2520 La Neuveville

Zone : Zone affectée à des besoins publics C

Zone protégée : Plan d'alignement (secteur Ouest)

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Amélioration de l'isolation thermique et réfection de la toiture en vue d'une installation solaires.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 24 janvier 2025 au 24 février 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Fondation Appartements des Vignolans, chemin des Vignolans 32, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : LB Planification Sàrl, Place du Régent 1, 2523 Lignièrès

Emplacement : Parcelle 820, chemin des Vignolans 32, 2520 La Neuveville

Zone : Zone affectée à des besoins publics I

Zone protégée : Plan d'alignement (secteur Est)

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Transformation de la porte d'accès principale au bâtiment en sas Comprenant deux portes avec ouverture automatique ainsi que le remplacement de certaines fenêtres Sud, Est et Ouest

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 24 janvier 2025 au 24 février 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 25 novembre 2024, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé partiellement l'Ordonnance

d'organisation de la Commune municipale de La Neuveville.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2025 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 46 du 13 décembre 2024 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2025 est en vigueur.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Le Chancelier Municipal: V. Carbone

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la dépense périodique d'un montant de CHF 120'000.-/ an dès le 1^{er} août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100 % EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville, a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 46 du 13 décembre 2024 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Le Chancelier Municipal: V. Carbone

Municipalité de La Neuveville

Procédure d'information et de participation

Révision du Plan de protection des rives N° 2 «La Neuveville – St-Joux, partie Est»: information et participation de la population sur la révision du tracé du chemin de rive

Conformément à l'article 58 de la Loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de La Neuveville ouvre une procédure d'information et de participation publique sur la révision du Plan de protection des rives N° 2 «La Neuveville – Saint-Joux, partie Est». Les principales modifications concernent le tracé du chemin de rive entre la parcelle N° 845 et la parcelle N° 1487. Le règlement de quartier est actualisé conformément au nouveau tracé.

Le projet de révision du plan de protection des rives de La Neuveville sera déposé publiquement pendant 30 jours à partir du 24 janvier 2025, auprès du Service de la gestion du territoire. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune: <http://www.laneuveville.ch>.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions motivées, uniquement par écrit. Les courriers seront adressés à la

Municipalité de La Neuveville, Service de la gestion du territoire, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 24 janvier 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal du 24 janvier 2025

Conseil Municipal de la législature 2025-2028

Les membres du Conseil municipal de la législature 2025-2028 ont tenu leur première séance de l'année le 13 janvier 2025, suivie d'une autre réunion le 20 janvier 2025. Ces deux sessions inaugurales marquent le début d'un calendrier de travail structuré, avec des réunions prévues tous les 15 jours afin de respecter le rythme établi pour cette législature. Ces séances initiales ont permis de poser les bases du travail pour les mois à venir et d'entamer les premières décisions importantes. Au total, une trentaine de points ont été traités, témoignant de l'engagement de l'exécutif dès ces premières rencontres. Par ailleurs, ces réunions ont été l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'échanger de manière constructive sur les ambitions et priorités pour cette nouvelle législature. Ils ont renouvelé leur détermination à travailler ensemble afin de poursuivre l'amélioration des infrastructures et de la qualité de vie au sein de la commune.

Vous trouverez ci-dessous, pour rappel, un tableau récapitulatif des décisions prises concernant la répartition des départements ainsi que la planification de la vice mairie pour l'ensemble de la législature en fonction des partis:

Département	Titulaire	Suppléant/e
Présidentiel (et sécurité)	Longo Luca	Ferrier Christian
Affaires sociales	Bloch Denise	Honsberger Cédrine
Economie et finances	Kurth André	Bloch Denise
Instruction et jeunesse	Honsberger Cédrine	Kurth André
Gestion du territoire	Ferrier Christian	Longo Luca
Culture, sports, loisirs	Binggeli Alain	Louis Aurèle
Energie	Louis Aurèle	Binggeli Alain

Vice-mairie		
Année	Parti	Elu/e
2025	PLR	Kurth André
2026	FOR	Ferrier Christian
2027	PSN	Bloch Denise
2028	Vert-e-s	Louis Aurèle

Agences AVS communales, indemnisation et projet de fermetures d'agences

La caisse de compensation du canton de Berne (CCB) a décidé de ne plus allouer d'indemnisation aux communes dont les agences AVS se chargent de 5000 habitants et plus. Cette indemnité était versée jusqu'ici selon l'art. 17 paragraphe 2 de l'OCCB. La CCB versait un montant aux communes concernées qui représentait CHF 550'000.-/année pour l'ensemble du canton. Cette décision a été prise au motif que son organe de révision estime la base légale insuffisante pour un soutien financier régulier.

De plus, le canton projette de réduire le nombre de d'Agences AVS d'ici 2028. La Commune de Valbirse a réagi à ces informations et a écrit

à la députation du Jura bernois en décembre 2024. La Neuveville a emboîté le pas en écrivant à cette même députation en décembre également. Sur la base de ces interventions, le président de la députation du Jura bernois au Grand Conseil prépare actuellement un projet de motion au Grand Conseil bernois.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet.

Soutien financier pour l'exposition Max Pfänder

Le Musée d'Art et d'Histoire La Neuveville annonce une exposition exceptionnelle dédiée à l'artiste sculpteur Max Pfänder (1900-1969), qui a marqué l'histoire artistique de La Neuveville où il a vécu et travaillé durant de nombreuses années. Cette rétrospective, qui mettra en lumière son œuvre riche et diversifiée, représente une occasion unique de redécouvrir cet artiste d'envergure. À cette occasion, le Musée prévoit également la publication d'une monographie consacrée à Max Pfänder, en partenariat avec Intervalles, la revue culturelle du Jura bernois. Cette initiative vise à enrichir la connaissance et la diffusion de son travail auprès d'un large public.

Sensible à l'importance culturelle de ce projet, le Conseil municipal a décidé d'allouer une subvention pour soutenir cette exposition et la publication associée. Cette collaboration entre le Musée, la revue Intervalles, et la Commune témoigne de l'engagement pour la valorisation du patrimoine artistique local et régional.

Le Conseil Municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

1^{er} février, 15 février, 1^{er} mars, 15 mars, 29 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Diego Caamano, Ch. de la Raisse 12, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: M^{me} Marine Bärffuss, Rte du Château 17, 2520 La Neuveville

Propriétaire foncier: M. Diego Caamano, La Neuveville

Projet: Assainissement et transformation du bâtiment existant, remplacement des fenêtres, création d'une terrasse et d'une piscine, assainissement et construction de murs de soutènement, parcelle N° 2604, Vue des Alpes 42, village de Prêles Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 janvier au 23 février 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 janvier 2025

Secrétariat communal

Taxe de séjour

Selon notre règlement concernant la taxe de séjour, celle-ci est perçue pour chaque nuitée auprès des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Nous prions à chaque exploitant d'annoncer les nuitées réalisées au sein de votre hébergement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 par le biais du formulaire ou de prendre contact avec l'administration.

L'Administration communale

Test des sirènes 2025

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Le prochain test aura lieu le **mercredi 5 février 2025 entre 13 h 30 et 16 h 30.**

Administration communale

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de

la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.

Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant:

www.be.ch.declaration-unites-elevage et ceci jusqu'au 27 février 2025.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous « Guichet virtuel / Animaux et agriculture ».

L'administration communale

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de février, une rencontre intergénérationnelle avec les enfants de la paroisse, est prévue. Elle sera suivie d'un repas. Celle-ci aura lieu le:

Mercredi 5 février 2025 à 15h00

Au Battoir à Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire en nous envoyant les informations listées ci-dessous jusqu'au **vendredi 31 janvier 2025 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le préciser sur l'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de décembre et janvier.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Informations à transmettre:

- Nom/Prénom
- Adresse
- Localité
- N° de tél
- Besoin d'un transport

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

A transmettre jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 au plus tard

à la Commune mixte de Plateau de Diesse,

La Chaîne 2, 2515 Prêles

032 315 70 70

info@leplateaudediesse.ch

Votations fédérales & cantonales

Dimanche 9 février 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 9 février au bureau de vote de 10 h à 12 h.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au **samedi 20 h.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le **dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Catherine Favre Alves
Administration: M^{me} Fabienne Landry
Bureau de vote
Dimanche 9 février 2025 de 9 h 45 à 12 h
Membres: M. Maxime Grandjean
M^{me} Joëlle Le Brun
Suppléant: M. Florian Marion
Bureau de dépouillement
Dimanche 9 février 2025 dès 9 h 30
Membres: M. Christophe Lecomte
M^{me} Désirée Lübke
M^{me} Myriam Liechti
M. Jean Daniel Löffel
M. Christophe Maradan
M^{me} Marie-France Marti
Suppléants: M. David Luther
M. Paul Maire
L'administration communale

Les locations 2025 de la Bergerie du haut sont ouvertes.

La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.



Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt vous pouvez contacter

M. Bourquin Raphaël au : 079 935 65 93

M^{me} Kiener Mélanie: bergerieduhaut@gmail.com
ou sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies vous y trouverez les informations nécessaires.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024

Dans sa séance du 20 janvier 2025, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 24 janvier 2025

L'administration communale

Organisation de la fête villageoise 2025 à Diesse

Afin de compléter le comité d'organisation de la future fête villageoise qui se déroulera à Diesse du 29 au 31 août 2025, nous sommes encore à la recherche de 4-5 personnes prêtes à s'engager dans cette superbe expérience.

Dans le cas où vous seriez intéressés, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, M^{me} Mélanie Kiener au 032 315 70 70 ou par mail à : melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Le comité souhaite effectuer une première séance en janvier afin d'entamer la suite de l'organisation.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

eBill – sûr, simple et écologique

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous : Commune mixte de Plateau de Diesse.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Janvier

Samedi	25	8 h à 12 h
Lundi	27	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 septembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Commune mixte de Nods

Location de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc

A la suite de la rénovation de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc, la commune mixte de Nods a le plaisir de vous communiquer la mise en location de l'établissement susmentionné, disponible de suite.

Niché dans la beauté naturelle du Jura bernois et à proximité immédiate du majestueux Chasseral, cet établissement est implanté dans une zone touristique, offrant un cadre exceptionnel pour attirer une clientèle diversifiée, tout en étant le point de départ idéal afin d'explorer la région.

En exploitant ce magnifique hôtel-restaurant, vous contribuerez à redynamiser la vie du village de Nods et à offrir une expérience inoubliable à vos clients.

Pour l'obtention de plus amples informations et convenir d'une visite sur place, veuillez prendre contact avec notre administration communale au N° 032 751 24 29 ou par courriel à l'adresse commune@nods.ch.

Les intéressés sont invités à soumettre leur candidature accompagnée impérativement d'un business plan comprenant un budget d'exploitation à Gastroconsult SA, Jean-Louis Donzé, rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier ou par mail jean-louis.donze@gastroconsult.ch jusqu'au 21 février 2025.

Conseil Communal

Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} de l'année en cours sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les plus brefs délais à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le propriétaire à AMICUS soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

Administration Communale

Election libre le 9 février 2025 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la fin de la législature 2022-2025

La liste « pour une commune ouverte et dynamique » n'ayant pas fait de proposition pour le remplacement de M^{me} Michèle Rossel, un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection complémentaire aux urnes.

Cette élection libre se tiendra le dimanche 9 février 2025, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.
2. Ils communiquent les informations suivantes:
 - a) l'emplacement de l'installation,
 - b) le type de l'installation,
 - c) la taille de l'installation.
3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

8 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 26 janvier

10h, à l'église catholique de La Neuveville, célébration œcuménique pour la semaine de l'unité
19h30, à la Blanche Eglise, recueillement de Taizé
. Chant et musique bilingue avec les pasteurs Marc Balz et Peter von Salis

Mercredi 29 janvier

10h, salle Schwander, groupe de prière
12h, à la maison de paroisse de La Neuveville, KT 7 et 8 H
14h, à la maison de paroisse de Diesse, KT 10H

Dimanche 2 février

17h, à la maison de paroisse de La Neuveville, Culte Clin Dieu

Lundi 3 février

19h, au 1^{er} étage du restaurant de la New Croix Blanche, rencontre Point de vue pour échanger sur des thèmes existentiels, sociétaux, philosophiques et spirituels.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 26. Januar

19.30 Uhr, Blanche Église La Neuveville: Taizé-Gottesdienst mit Pfr. Marc Balz, Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Klavier).

Pikettdienst

24. bis 31. Januar: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 26 janvier, 10h, Célébration œcuménique à l'église catholique pour la semaine de l'Unité des chrétiens, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Eveil à la foi

Pour les enfants de 3 à 6 ans, samedi 25 janvier 2025, 17h-18h30, Eglise de Diesse

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Eveil à la foi

Samedi 25 janvier, 17h00-18h30, église de Diesse, sur le thème de la musique, découverte de l'orgue et du corps des alpes

Célébration de l'Unité

Dimanche 26 janvier, 10h00, église catholique de La Neuveville (pas de service de voiture)

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 26 janvier

10h à l'église catholique de La Neuveville, célébration œcuménique.

Mardi 28 janvier

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 2 février

17h à La Neuveville, culte Clin Dieu.

Mardi 4 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 9 février

10h, culte à Nods, préparé par des laïcs, Sainte-Cène, avec pour thème le sens que l'on donne à son engagement. Verrée à l'issue du culte.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Instantané!

Mon quotidien!

A quoi ressemble mon quotidien et comment est-ce que je pourrais le définir? Une journée de travail sera pour beaucoup d'entre nous un quotidien, celui du métro, boulot, dodo qui lui donne parfois une teinte un peu morose. Il y a la joie quotidienne de celui ou celle qui retrouve ses enfants et son conjoint, alors que pour d'autres la solitude sera le quotidien! Un quotidien fait d'une routine ou au contraire sans cesse en bouleversement, un quotidien morne ou joyeux, paisible ou dans la violence et le chaos. Des quotidiens qui peuvent être difficiles à vivre au point d'occulter ce qui me semble essentiel, celui de se sentir vivant. Qui de vous, par ses inquiétudes, peut ajouter un instant à la durée de sa vie? Une parole prononcée par Jésus et que nous retrouvons dans la Bible. Alors, lorsque nous nous sentirons écrasés par notre quotidien, que cette parole puisse revenir à votre mémoire, afin de ne jamais oublier cet essentiel.

Didier Suter, pasteur


le Colibri
Accompagnement vers un nouvel envol

Association le Colibri

Rue Louis d'Orléans 21
2000 Neuchâtel

Infos: 079 704 90 07
www.associationlecolibri.ch
info@associationlecolibri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 24.01.2025 20h30	Gabriel Tornay
Samedi 08.02.2025 20h30	Michael von der Heide
Mercredi 12.02.2025 20h00	Bastian Baker
Jeudi 13.02.2025 20h00	Bastian Baker
Samedi 22.02.2025 20h30	Savary - Kobel
Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30	Nathanaël Rochat
Samedi 15.03.2025 20h30	Karine C
Ve 21 à Di 23.03.2025	Boogie-Woogies Festival
Dimanche 06.04.2025 17h00	Cie Pataclown
Vendredi 11.04.2025 20h30	Thierry Romanens
Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30	En apARTé
Dimanche 27.04.2025 17h00	En apARTé
Dimanche 04.05.2025 17h00	Ensemble instrumental de La Neuveville

PLATEAU VIVANT

Vendredi 14.02.25 de 18h à 21h

Disco sirop, thème « bal masqué »

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.